

**Examen professionnel de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
Par voie d'avancement de grade
Session 2020**

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admissibilité du vendredi 13 novembre 2020 - Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

Thomas BOQUILLON, président du jury, attaché territoriale principale aux Lilas, siégeant au titre du collège des fonctionnaires territoriaux,

et pour l'administration :

Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,

Auriane MOIGNOUX, Cadre pédagogique,

Virginie MATKI-LECLERE, Référent concours.

Thomas BOQUILLON atteste du bon déroulement des opérations.

Etaient régulièrement convoqués à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Vanessa ALMANSA, attachée territoriale principale à Herblay-sur-Seine

Karima BENTOUT, attachée territoriale à Eaubonne

Catherine GEOFFROY, représentante du CNFPT

Sonia HENRY-REGA, attachée territoriale à Rosny-sous-Bois

Lounis IHADADDENE, représentant du personnel de catégorie B à la CAP

Nathalie PACITTO, attachée territoriale au département du Val-de-Marne

Stéphane VOISIN, directeur territorial au département du Val-de-Marne

Collège des personnalités qualifiées :

Mickael BOITELLE, directeur général des services à Villeneuve-le-Roi

Alain COURET, consultant formateur en ressources humaines

Christophe DALMAZ, responsable du service formation à Fresnes

Delphine KERLEAU, responsable administrative et budgétaire aux Lilas

Maryline TREMBLAY, directrice du pôle social et du centre communal d'action sociale d'Athis-Mons

Collège des élus locaux :

Jacques DJENGOU-MBOULE, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger

Joelle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont

Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison

Françoise KERN, suppléante du président du jury, adjointe au maire de Pantin

Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy

Jean-Simon PASADAS, adjoint au maire de Rueil-Malmaison

Francis SELLAM, adjoint au maire de Joinville-le-Pont

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 175 du 17 septembre 2020 modifié, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats de la session 2020 de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe, par voie d'avancement de grade autorisés à participer à l'épreuve orale

Sollicité par le Président, chaque membre du jury s'est exprimé sur le niveau des candidats, et les difficultés rencontrés par ces derniers dans cette épreuve.

Invité à statuer sur une copie présentant un signe distinctif susceptible d'en rompre l'anonymat, le jury, après en avoir délibéré a décidé d'adresser un avertissement au candidat auteur de la copie n° 251, afin de le sensibiliser au risque encouru de voir sa copie annulée sur une prochaine épreuve.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Trente neuf candidats (39) ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite et ne seront pas convoqués à l'épreuve orale.

La liste ci-jointe des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale est arrêtée à **deux cent dix neuf (219)**.

Compte-tenu de la nature de l'épreuve orale et du nombre de candidats convoqués, le jury décide de se scinder et de recourir à des examinateurs spécialisés pour auditionner les candidats.


Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admissibilité. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation de cette première partie d'examen.



Fait à Pantin, le 13 novembre 2020

Le Président du jury,


Thomas BOQUILLON

Représentants de l'administration	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Aurore MOIGNOUX	
Virginie MATKI-LECLERE	